isère TOURISME

isère-tourisme.com

# ACCOMPAGNEMENT À LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTELLERIE RURALE ET FAMILIALE

AMÉNAGER • DÉVELOPPER • ANIMER • PROMOUVOIR

MARS 2013

©Sylvie Chappaz

**Contact :**
Isère Tourisme
Sylvie Delachanal
Tél. 04 76 00 36 31 - sylvie.delachanal@isere-tourisme.com

Parce que la qualité des hébergements est un atout majeur pour une destination touristique, le soutien à l'hôtellerie familiale et rurale de caractère s'inscrit dans les objectifs du schéma départemental du tourisme de l'Isère.

Le Conseil général de l'Isère aide, depuis de nombreuses années, l'hôtellerie familiale en milieu rural, notamment par un dispositif de subventions pour inciter et soutenir les créations, les extensions d'hôtels, les modernisations et les mises en conformité.

En Isère, l'hôtellerie classée comptabilise 265 établissements, soit 18% de la capacité d'accueil marchande du Département. Depuis 2000, l'hôtellerie classée iséroise a perdu 23% de ses établissements (1 615 chambres), dont une majorité de structures de moins de vingt chambres.
L'hôtellerie indépendante et rurale fait face à des problématiques conjoncturelles et structurelles qui fragilisent le secteur. L'entrée en vigueur de nouvelles normes telles que la sécurité incendie en vigueur depuis le 1er janvier 2012, ou la mise en accessibilité obligatoire au 1er janvier 2015 induisent des investissements jugés parfois trop lourds par les hôteliers indépendants.

C'est pourquoi le Conseil général, au travers d'Isère tourisme, son agence départementale de développement et de promotion touristique, propose aux hôteliers ou futurs hôteliers l'accompagnement d'un cabinet-conseil pour la mise en conformité et/ou la mise en accessibilité de leurs établissements.

**Contact :**
Isère Tourisme
Sylvie Delachanal
Tél. 04 76 00 36 31 - sylvie.delachanal@isere-tourisme.com

# Le dispositif d'Isère tourisme financé par le Conseil général de l'Isère

**Vous êtes hôtelier indépendant en milieu rural*, avec au moins 2 étoiles :**
(Propriétaire, futur propriétaire ou titulaire d'un bail de neuf ans)

- **Vous avez des doutes sur les directives règlementaires ?**
- **Vous avez un projet de mise en conformité et/ou de mise en accessibilité ?**
- **Vous avez un projet de modernisation ?**

## Cet accompagnement d'expert est pour vous

Il vous permettra d'envisager plus sereinement les travaux à réaliser dans votre établissement, en bénéficiant d'un éclairage et d'un conseil d'expert sur la faisabilité des adaptations qui s'imposent.
Cette étude de faisabilité ne se substitue ni à une étude globale de repositionnement et de développement de l'établissement, ni à la mission d'un architecte.
L'étude est une aide à la décision qui ne comprend ni le DACAM (demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier le bâti), encore moins le permis de construire.

## Quels sont les résultats attendus ?

• Vous serez plus à même d'intégrer les préconisations et obligations règlementaires pour envisager de futurs travaux

• Les conseils apportés par le cabinet-conseil peuvent réduire le montant des travaux projetés.

## Dans quels délais ?

La durée de la mission peut aller de 2 à 5 jours par établissement

L'étude peut être rendue sous un délai de cinq semaines, sous réserve de la réactivité de l'hôtelier et sauf difficulté particulière.

## Quelle est l'incidence financière pour l'hôtelier ?

La prise en charge de cet accompagnement est assurée intégralement par le Conseil général de l'Isère.

## A quel moment solliciter cet accompagnement ?

• Après le passage du SDIS dans le cadre d'un contrôle périodique;

• Avant la décision d'engager des travaux de modernisation, extension, mise en sécurité-incendie et/ou mise en accessibilité.

(*) voir la liste des communes rurales concernées par ce dispositif sur le site http://pro.isere-tourisme.com

**Contact :**
Isère Tourisme
Sylvie Delachanal
Tél. 04 76 00 36 31 - sylvie.delachanal@isere-tourisme.com

# Mode d'emploi

## 1er Temps

• Vous transmettez à Isère tourisme la fiche de demande d'accompagnement, ainsi qu'une attestation de propriété notariée ou une copie des actes de propriété.
Isère tourisme s'assurera de la recevabilité de votre candidature au regard du dossier transmis ; vous en êtes informé par courrier.

## 2ème Temps

• Madame Anne Guiraud du cabinet-conseil Guiraud Architecte, missionnée par Isère tourisme, vous contacte pour une évaluation de vos attentes et pour préparer la visite de votre établissement, notamment en listant les documents nécessaires à l'étude (plan, compte-rendu de vsite du SDIS etc…).

## 3ème Temps - Expertise

• Visite sur site avec une prise de connaissance du bâti et entretien avec l'hôtelier ;

• Diagnostic ;

• Définition d'un ou plusieurs scénario(s) estimés, adaptés aux caractéristiques de l'établissement, prenant en compte la règlementation et précisant les dérogations envisageables. Cette formulation se fait après contact, si besoin du SDIS ou de tout autre service de l'administration.

• Remise de ces secnarii à l'hôtelier. Au besoin, une seconde rencontre est organisée. Sinon, les échanges peuvent se faire par contact téléphonique, par courrier ou mail.

## 4ème temps - Conclusion de l'étude

• Après validation d'un des scénarii, le cabinet conseil fournit un descriptif du programme de travaux (illustré de schémas), une proposition de phasage et une estimation des travaux.

• La restitution de l'étude est faite lors d'une réunion entre l'hôtelier et le cabinet-conseil, à Isère tourisme.

**Contact :**
Isère Tourisme
Sylvie Delachanal
Tél. 04 76 00 36 31 - sylvie.delachanal@isere-tourisme.com

isère TOURISME

# notes

isère -tourisme.com

isère CONSEIL GÉNÉRAL

**Isère Tourisme - Comité départemental du Tourisme - Palais du Parlement - 4 place St-André - 38024 Grenoble cedex 1**
tél. 04 76 00 33 82 - fax 04 76 54 08 74 - info@isere-tourisme.com - www.isere-tourisme.com